

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 11

Artikel: Mise au concours de modèles de diastimètres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISE AU CONCOURS DE MODÈLES DE DIASTIMÈTRES.

Le Département militaire fédéral a l'intention d'introduire de nouveaux diastimètres pour l'artillerie (artillerie de campagne et de position) et pour l'infanterie.

Ces diastimètres doivent être d'une construction simple et solide et d'un maniement et transport faciles. L'appréciation des distances doit pouvoir être faite avec sûreté et rapidité. Les diastimètres doivent surtout répondre aux exigences en usage chez les troupes en campagne.

La distance doit pouvoir être déterminée avec exactitude à 3000 mètres au moins ou à 1000 mètres au moins, si le diastimètre est exclusivement destiné à l'infanterie. Il sera toléré une déviation de 0,5 % au plus de la véritable distance; enfin la distance doit pouvoir être obtenue d'une manière certaine sans qu'il soit besoin d'en avoir une grande habitude.

Les fabricants et inventeurs de diastimètres, dans le cas de présenter des instruments répondant à ces exigences, sont invités à envoyer leurs modèles au Département militaire fédéral tant pour diastimètres à l'usage de l'artillerie et de l'infanterie que pour diastimètres ne servant que pour l'une de ces deux armes, (toutefois en ce qui concerne l'artillerie, sans distinction entre l'artillerie de campagne et celle de position).

Les modèles envoyés seront examinés au point de vue de leur valeur théorique et pratique par une commission, nommée spécialement à cet effet, qui présentera un préavis à ce sujet.

Le Conseil fédéral a décidé d'affecter une somme de 1000 à 2000 fr. à des primes pour les modèles qui seront jugés convenables à être introduits dans l'armée fédérale.

Pour le cas où l'on adopterait pour modèle à introduire une combinaison de plusieurs modèles présentés, les modèles dont il aura été fait usage obtiendront des primes proportionnelles; il reste aussi réservé de pouvoir réduire la prime accordée à un modèle qui ne serait jugé convenable à être introduit qu'avec de notables modifications.

Le délai pour l'envoi des modèles de diastimètres au Département militaire fédéral est fixé à fin septembre 1867. Les modèles envoyés après ce terme perdent tout droit aux primes, alors même qu'ils seraient admis à l'examen.

Il ne sera tenu compte que des envois d'échantillons réels de diastimètres avec lesquels il pourra être fait des essais pratiques. Chaque échantillon doit être accompagné d'une description détaillée et d'une instruction sur la manière de s'en servir, ainsi que de l'indication du prix auquel de pareils diastimètres pourront être livrés.

Berne, le 18 mai 1867.

Le Département militaire fédéral.

ANNONCE.

Il vient de paraître chez TANERA, éditeur à Paris, et chez les principaux libraires de la Suisse, ainsi qu'à l'imprimerie PACHE, Cité-derrière, à Lausanne:

GUERRE DE LA SÉCESSION

ESQUISSE DES ÉVÉNEMENTS MILITAIRES ET POLITIQUES DES ÉTATS-UNIS,
DE 1860 à 1865

PAR

FERDINAND LECOMTE

colonel fédéral suisse.

2^e volume, avec trois croquis. — Prix : 5 fr.

Le troisième et dernier volume paraîtra prochainement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.